

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Annonces diverses

Comptes annuels au 31 décembre 2025
PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.A.
Société anonyme

Siège social :

6B, rue du Fort Niedergruenewald L-2226 LUXEMBOURG

R.C.S. Luxembourg : B51329

SOMMAIRE

	Page
Rapport de gestion	2-4
Rapport d'audit	5-8
Comptes annuels	
Bilan	9-12
Compte de résultat	13-14
Note et annexe aux comptes annuels	15-24

RAPPORT DE GESTION

1. Retour sur l'exercice 2025

Pictet Asset Management (Europe) S.A. (la « Société ») a réalisé un chiffre d'affaires net de 1 341,9 millions de CHF, soit une baisse de 7 % par rapport à l'année précédente. Les autres charges externes ont diminué de 118,6 millions de CHF, soit 10 %, principalement en raison d'une réduction des commissions et d'une baisse des frais de gestion d'investissement versés aux entreprises liées.

2. Exercice 2025 - Fonds propres

Le bilan au 31 décembre 2025 s'élève à **CHF 608 073 383** et le bénéfice de l'exercice atteint le montant de **CHF 144 074 229**, en hausse de 3 % par rapport à l'exercice précédent.

Avec un total d'actifs des fonds administrés de **CHF 136 843 243 064** au 31 décembre 2025, les fonds propres supplémentaires à fournir au sens de l'article 102 de la loi du 17 décembre 2010 telle que modifiée s'élèvent à **EUR 42 041 729 (CHF 39 118 063)**.

Les fonds propres disponibles au 31 décembre 2025 calculés conformément à l'article 102 1 a) de la loi modifiée du 17 décembre 2010 s'élevant à **EUR 92 421 767 (CHF 90 092 282)**, Pictet Asset Management (Europe) S.A. présente un excédent de trésorerie équivalent à **EUR 46 329 671 (CHF 43 107 813)** après déduction du solde du capital d'amorçage de **EUR 4 050 366 (CHF 3 768 696)**.

3. Capital

Au 31 décembre 2025, le capital de Pictet Asset Management (Europe) S.A. se présentait sous la forme de: **11 699 actions d'une valeur nominale de CHF 1 000, entièrement libérées**.

4. Direction et effectifs

Pictet Asset Management (Europe) S.A. remplit ses responsabilités en tant que société de gestion en fournissant un ensemble complet de fonctions, y compris l'administration des fonds, le risque commercial, la conformité, l'analyse des risques et des performances, le marketing, les services juridiques et la gestion des investissements.

L'objectif principal des succursales européennes repose sur la distribution des organismes de placement collectif gérés par la Société sur divers marchés européens, en plus des activités de gestion d'investissement menées depuis l'Italie, la France et l'Allemagne.

Fin décembre 2025, Pictet Asset Management (Europe) S.A. et ses succursales employaient 121 équivalents temps plein sur base fixe, contre 119 fin 2024. Les six succursales de la Société sont situées en Belgique, en France, en Allemagne, en Italie, aux Pays-Bas et en Espagne.

5. Produits

Fin décembre 2025, Pictet Asset Management (Europe) S.A. assurait la gestion de 22 organismes de placement collectif luxembourgeois répartis comme indiqué dans le tableau ci-dessous, soit un montant total d'actifs au 31 décembre 2025 de CHF 136 843 243 064.

Portefeuilles d'OPC gérés	Nom du fonds	Nombre de compartiments	Valeur d'évaluation (en CHF)
SICAV Part I	Pictet	75	115 064 555 087
	Pictet TR	8	
	Multi Solutions	9	
SICAV Part II	Pictet Alternative Funds	3	2 366 166 184
	Mosaic	1	
	Pictet Private Assets	4	
SICAV SIF	Bellavista Feeder Fund	56	1 711 779 103
	Monte Rosa Funds	5	
	Monte Rosa Funds Opportunities	6	
FCP Part II	Pictet Global Selection Fund	11	6 993 035 166
RAIF- SCSp	Pictet Alt	1	10 707 707 525
	Bellavista Feeder Fund II	166	
	Monte Rosa Credit	2	
	Monte Rosa Funds II	12	
	Pictet Private Equity Feeder Fund	1	
	Pictet Private Equity Entrepreneur Capital I	1	
	Pictet Private Equity Entrepreneur Capital Co-Invest I	1	
	Pictet Thematic Private Equity	6	
	Mr Whitewater Opportunity	1	
	Pictet Real Estate Capital - Feeder Fund	2	
	Pictet Real Estate Capital - Elevation Fund I	1	
	Pictet Real Estate Capital - Elevation Fund II	1	
TOTAL		364	136 843 243 064

Fin décembre 2025, Pictet Asset Management (Europe) S.A. conseillait et gérait des mandats pour un actif total de CHF 3 098 219 730.

6. Développement de l'activité

Les actifs administrés ont atteint 136,8 milliards de CHF à la fin décembre 2025, soit une baisse de 0,5 milliard de CHF par rapport à 2024. Les apports positifs nets de nouveaux fonds se sont élevés à +0,9 milliard de CHF, provenant essentiellement de PAA Private Assets pour +1,8 milliard de CHF, de Multi Solutions umbrella pour +1,4 milliard de CHF et de Pictet TR umbrella pour +0,6 milliard de CHF, compensés par des flux négatifs de Pictet umbrella pour -3,2 milliards de CHF. Globalement, Pictet Asset Management (Europe) S.A. a enregistré un effet de marché négatif de -1,2 milliard de CHF.

7. Instruments financiers

Le dernier processus de gestion des risques OPCVM et le processus de gestion des risques FIA ont été déposés auprès de la CSSF le 28 mai 2025.

Le processus de gestion des risques contient une description des instruments financiers dérivés utilisés et de la surveillance des limites associées à l'utilisation de ces instruments. Le respect de ces limites fait l'objet d'un contrôle permanent et de comptes rendus périodiques versés au rapport de risques présenté au conseil d'administration de la Société. Les informations contenues dans ce rapport sont également abordées avec les membres du Conseil d'administration des SICAV.

En outre, le dernier rapport en date sur les instruments financiers dérivés imposé par l'article 50 du Règlement n° 10-04 de la CSSF a été communiqué à la CSSF le 7 mai 2025.

8. Recherche et développement

La Société n'exerce aucune activité dans le domaine de la recherche et du développement.

9. Actions propres

La Société ne détient aucune action propre.

10. ESG

Les différentes évolutions réglementaires concernant les questions ESG ont été et continuent d'être prises en compte par la Société ainsi que par les fonds qu'elle gère. Plus précisément, tous les fonds ont assuré la transparence requise par le règlement relatif à la publication d'informations en matière de finance durable et, dans plusieurs cas, ont adapté leur stratégie d'investissement en conséquence. La Société a également adapté ses procédures internes et sa gouvernance afin de se conformer aux modifications apportées aux directives OPCVM et GFIA. Il est prévu que les travaux sur les thématiques ESG se poursuivent au cours des prochaines années.

11. Évolution prévisible et perspective d'avenir

Pictet Asset Management (Europe) S.A. n'a déclaré aucune évolution prévisible ou perspective d'avenir.

Luxembourg, le 31 mars 2026



Rapport d'audit

Aux actionnaires de

Pictet Asset Management (Europe) S.A.

Rapport d'audit des comptes annuels

Notre opinion

Nous estimons que les comptes annuels présentent sincèrement la situation financière de Pictet Asset Management (Europe) S.A. (« la Société ») au 31 décembre 2025, ainsi que les résultats de ses activités pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables en vigueur au Luxembourg applicables à la société et notamment aux principes et critères comptables y étant contenus.

Rapports sur les états financiers

Les comptes annuels de la Société comprennent :

- le bilan au 31 décembre 2025 ;
- le compte de résultat de l'exercice concerné ; et
- l'annexe comptable, qui comprend un résumé des principaux critères comptables.

Justification de l'opinion

Nous avons conduit notre audit conformément à la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (loi du 23 juillet 2016) et aux normes internationales d'audit (ISA), telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Nos responsabilités en vertu de la loi du 23 juillet 2016 et des ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont décrites plus en détail dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit

PricewaterhouseCoopers Assurance, Société coopérative, 2
rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg
T: +352 494848 t, F: +352 494848 2900, www.pwc.lu
www.pwc.lu

Cabinet de révision agréé. Expert-comptable (autorisation
ministérielle n°10181659) R C S. Luxembourg B294273 -
TVA LU36559370



Nous sommes indépendants de la Société, conformément au Code de déontologie des professionnels comptables de l'international Ethics Standards Board for Accountants (« Code IESBA ») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF, ainsi qu'aux règles d'éthique applicables à notre audit des comptes annuels. Nous nous sommes acquittés de nos autres sur le plan éthique dans le respect de ses règles.

Autres informations

Le Conseil d'administration est responsable des autres informations présentées dans le rapport de gestion, mais qui ne comprennent pas les comptes annuels ni notre rapport du réviseur d'entreprises agréé sur ces comptes annuels.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations, et nous n'exprimons aucune forme d'assurance quant à ces dernières.

En ce qui concerne notre audit des comptes annuels, notre mission se limite à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les comptes annuels ou les connaissances que nous avons acquises au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter par ailleurs une ou plusieurs anomalies significatives. Si, à la lumière des travaux que nous avons conduits, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de la signaler. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du Conseil d'administration relative aux états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables en vigueur au Luxembourg applicables à la société et notamment aux principes et critères comptables y étant contenus. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en œuvre et le maintien de contrôles internes pour l'établissement et la présentation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, qu'elles résultent d'une fraude ou d'une erreur.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est tenu d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre ses activités, de faire connaître, le cas échéant, les questions en rapport avec la continuité d'exploitation et d'établir les comptes en partant de l'hypothèse de la continuité d'exploitation, sauf dans les cas où le Conseil d'administration a l'intention de mettre en liquidation la Société ou de mettre un terme à ses activités, ou si aucune solution réaliste ne s'offre à lui.



Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé matière d'audit des comptes annuels

Nos objectifs consistent, d'une part, à déterminer avec une assurance raisonnable si les comptes annuels pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, qu'elles résultent d'une fraude ou d'une erreur et, d'autre part, à fournir une déclaration d'assurance fondée sur notre audit. Une assurance raisonnable correspond à un degré élevé d'assurance, mais non à une garantie que toute anomalie ou toute non-conformité significative serait détectée lors d'un audit conduit conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux normes ISA, telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF. Les anomalies de même que les non-conformités peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives si l'on peut raisonnablement craindre que, isolément ou globalement, elles influent sur les décisions économiques prises par les utilisateurs sur la base de ces comptes.

En application de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA, telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique pendant toute la durée de l'audit. En outre :

- nous déterminons et évaluons le risque que des anomalies significatives affectent les comptes annuels, qu'elles résultent d'une fraude ou d'une erreur, nous concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit répondant à ces risques, et nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative procédant d'une fraude est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut s'accompagner de collusion, d'établissement de faux, d'omissions intentionnelles, de fausses déclarations ou de soustraction au contrôle interne ;
- nous acquérons une connaissance du contrôle interne concerné par l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- nous apprécions l'adéquation des méthodes comptables appliquées et la vraisemblance des estimations comptables, ainsi que des déclarations du Conseil d'administration de la Société concernant ces dernières ;
- nous nous formons un avis sur le caractère judicieux de l'adoption, par le Conseil d'administration, de l'hypothèse de la continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes et, en nous fondant sur les éléments recueillis, sur l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou

des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans notre rapport d'audit, sur les informations correspondantes figurant dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas pertinentes, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Cependant, des événements ou des conditions ultérieurs peuvent conduire la Société à cesser ses activités ;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels (y compris les informations y afférentes), et nous vérifions si les comptes annuels reflètent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils assurent une présentation fidèle ;
- nous prévoyons et conduisons l'audit du groupe afin de recueillir des éléments probants suffisants et pertinents sur les informations financières des entités et unités commerciales de la Société, qui nous aideront à nous former un avis sur les comptes annuels. Notre mission consiste à conduire, à superviser et à examiner les travaux d'audit conduits au sein du groupe. Nous sommes seuls responsables de notre opinion d'audit. Nous informons la direction, entre autres, de l'étendue et du calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que de toute constatation d'audit importante, et notamment de toute faiblesse significative affectant le contrôle interne décelée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres exigences légales et réglementaires

Le rapport de gestion concorde avec les comptes annuels et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

Luxembourg, le 31 mars 2026

PricewaterhouseCoopers Assurance, Société coopérative Représentée par

Olivier Delbrouck

Pictet Asset Management (Europe) S.A.

BILAN

au 31 décembre 2025

(en francs suisses)

ACTIF	Notes	2025 (CHF)	2024 (CHF)
A	CAPITAL SOUSCRIT NON VERSÉ		
I.	Capital souscrit non appelé	0,00	0,00
II.	Capital souscrit appelé et non-versé	0,00	0,00
B.	FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	0,00	0,00
C.	ACTIF IMMOBILISÉ		
1.	Immobilisations incorporelles		
1.	Frais de développement	0,00	0,00
2.	Concessions, brevets, licences, ainsi que marques, droits et valeurs similaires, s'ils ont été: acquis à titre onéreux sans devoir figurer sous C.1.3	0,00	0,00
	créés par l'entreprise elle-même	0,00	0,00
3.	Fonds de commerce dans la mesure où il a été acquis à titre onéreux	0,00	0,00
4.	Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00
II.	Immobilisations corporelles 2.2.1, 3		
1.	Terrains et constructions	0,00	0,00
2.	Installations techniques et machines	0,00	0,00
3.	Autres installations, outils et mobilier	312 252,51	521 188,58
4.	Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00
III.	Immobilisations financières		
1.	Parts sur entreprises liées 2.2.2, 4	2 209 000,00	2 209 000,00
2.	Soldes débiteurs sur entreprises liées	0,00	0,00
3.	Parts sur entreprises avec lesquelles la Société a un lien de participation	0,00	0,00
4.	Soldes débiteurs sur entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation	0,00	0,00
5.	Titres ayant le caractère d'immobilisations	0,00	0,00
6.	Autres prêts	0,00	
	0,00		
		2 521 252,51	2 730 188,58

Pictet Asset Management (Europe) S.A.

BILAN

au 31 décembre 2025

(en francs suisses)

ACTIF		Notes	2025 (CHF)	2024 (CHF)
D.	ACTIF CIRCULANT			
I.	Stocks			
1.	Matières premières et consommables		0,00	0,00
2.	Produits et commandes en cours		0,00	0,00
3.	Produits finis et marchandises		0,00	0,00
4.	Acomptes versés		0,00	0,00
II.	Créances	2.2.5, 5		
1.	Clients pour ventes et prestations de services :			
	à court terme		147.786.867,71	152.374.645,39
	à plus d'un an		0,00	0,00
2.	Créances sur entreprises liées :			
	à court terme		4.392.021,49	2.754.514,05
	à plus d'un an		0,00	0,00
3.	Créances sur entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation :			
	à court terme		0,00	0,00
	à plus d'un an		0,00	0,00
4.	Autres créances :			
	à court terme		150.822.352,50	133.805.605,01
	à plus d'un an		0,00	0,00
III.	Investissements	2.2.6		
1.	Parts dans entreprises liées		0,00	0,00
2.	Actions propres		0,00	0,00
3.	Autres investissements		2 877 704,96	3.459.953,74
IV.	Liquidités bancaires et encaisse		299 207 538,13	382.343.889,79
			605 086 484,79	674.738.607,98
E.	ACOMPTEs	2.2.7	465 646,05	246.079,62
TOTAL ACTIF			608.073.383,35	677 714 876,18

Pictet Asset Management (Europe) S.A.

BILAN

au 31 décembre 2025

(en francs suisses)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		Note(s)	2025 (CHF)	2024 (CHF)
A.	CAPITAUX PROPRES			
I.	Capital souscrit	6, JO	11 699 000,00	11.699.000,00
II.	Prime d'émission	7, JO	34 343 433,00	34.343.433,00
III.	Réserves de revalorisation		0,00	0,00
IV.	Réserves			
1.	Réserve légale	8, 10	1 169 900,00	1.169.900,00
2.	Réserve pour actions propres		0,00	0,00
3.	Réserves statutaires		0,00	0,00
4.	Autres réserves :	9, 10		
a)	Autres réserves disponibles		0,00	0,00
b)	autres réserves non disponibles		35 962 800,00	38.048.800,00
V.	Résultat reporté	10	(1.892.152,21)	(335 751,32)
VI.	Résultat de l'exercice	10	144.074.229,23	140 086 621,71
VII.	Acomptes sur dividendes		0,00	0,00
VIII.	Subventions d'investissement en capital		<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
			225.357.210,02	225 012 003,39
8.	PROVISIONS	2.2.8, 11		
1.	Provisions pour pensions et obligations similaires		0,00	0,00
2.	Provisions pour impôts		143.801.553,91	122 356 853,18
3.	Autres provisions		<u>20.324.498,45</u>	<u>19 727 087,13</u>
			164.126.052,36	142 083 940,31

Pictet Asset Management (Europe) S.A.

BILAN

au 31 décembre 2025

(en francs suisses)

	Note(s)	2025 (CHF)	2024 (CHF)
C. DETTES	2.2.9		
1. Emprunts obligataires			
a) Emprunts convertibles			
- à plus d'un an		0,00	0,00
- à court terme		0,00	0,00
b) Emprunts non convertibles			
- à court terme			
- à plus d'un an			
2. Dettes sur établissements de crédit :			
- à court terme		40.926,45	650.458,62
- à plus d'un an		0,00	0,00
3. Acomptes reçus sur commandes non déduits des stocks de façon distincte :			
- à court terme		0,00	0,00
- à plus d'un an		0,00	0,00
4. Dettes sur achats et prestations de services:			
- à court terme	12	119.364.099,04	128.661.358,01
- à plus d'un an		0,00	0,00
5. Dettes représentées par des effets de commerce :			
- à court terme		0,00	0,00
- à plus d'un an		0,00	0,00
6. Dettes sur entreprises liées :			
à court terme	12	93.788.491,25	173.687.671,86
à plus d'un an		0,00	0,00
7. Dettes sur entreprises avec lesquelles la Société a un lien de participation :			
- à court terme		0,00	0,00
- à plus d'un an		0,00	0,00
8. Autres dettes :			
a) Administration fiscale, créditrice		4.533.715,81	6.633.548,02
b) Organismes de sécurité sociale, créditeurs		862.888,42	985.895,97
c) Autres dettes :			
- à court terme		0,00	0,00
- à plus d'un an		0,00	0,00
		218.590.120,97	310.618.932,48
D. RÉSULTAT DIFFÉRÉ		0,00	0,00
TOTAL PASSIF		608.073.383,35	677 714 876,18

Pictet Asset Management (Europe) S.A.
COMPTE DE RESULTAT
au 31 décembre 2025
(en francs suisses)

	Note(s)	2025 (CHF)	2024 (CHF)
1. Montant net du chiffre d'affaires	2 2 10, 13	1 341 901 518,47	1 443 847 365,79
2. Variations des stocks de produits finis et en cours de fabrication		0,00	0,00
3. Travaux réalisés par l'entreprise pour son actif		0,00	0,00
4. Autres recettes d'exploitation		5 110 250,95	5 474 951,22
5. Matières premières et consommables et autres charges externes:			
a) Matières premières et consommables		0,00	0,00
b) Autres charges externes	14, 15	(1 115 964 328,07)	(1 234 611 329,87)
6. Frais de personnel	16		
a) Traitements, salaires et assimilés		(30 891 948,04)	(29 478 443,55)
b) Charges sociales sur salaires et traitements			
i. Pensons complémentaires		(1 886 499,43)	(1 873 074,05)
ii. Autres charges sociales		(5 648 954,00)	(5 052 736,35)
c) Autres frais de personnel		0,00	0,00
		(38 427 401,47)	(36 404 253,95)
7. Actualisations :			
sur frais d'établissement et immobilisations corporelles et incorporelles		(353 098,15)	(771 993,53)
sur éléments de l'actif circulant		0,00	0,00
8. Autres charges d'exploitation		(165 532,63)	(193 381,37)
9. Produits des immobilisations financières :			
a) Sur entreprises liées		0,00	0,00
b) Sur participations		0,00	0,00
10. Produits d'autres valeurs mobilières et autres instruments financiers			
a) Sur entreprises liées		129 856,18	0,00
b) Autres produits non inclus dans a)		0,00	0,00
11. Autres intérêts en cours et revenus similaires			
a) Sur entreprises liées		0,00	0,00
b) Autres intérêts et revenus similaires		114,30	3 549 888
		114,30	3 549 888
12. Part des profits ou pertes des entreprises enregistrées selon le principe de la mise en équivalence		0,00	0,00

Pictet Asset Management (Europe) S.A.
COMPTE DE RESULTAT
 au 31 décembre 2025
 (en francs suisses)

	Note(s)	2025 (CHF)	2024 (CHF)
13. Actualisations des actifs financiers et titres de l'actif immobilisé		0,00	0,00
14. Intérêts et autres charges financières :		0,00	0,00
sur entreprises liées		(39 141,41)	(59 253,56)
autres intérêts et charges financières		(1 375 144,78)	(43 344,87)
		(1414 286,19)	(102 598,43)
15. Impôts sur le résultat	17	(46 742 864,16)	(40 702 027,12)
16. Résultat après impôt		144 074 229,23	140 086 621,71
17. Autres impôts non inclus aux points 1 à 16		0,00	0,00
18. Résultat de l'exercice		144 074 229,23	140 086 621,71

Les notes annexées font partie intégrante des présents comptes

Pictet Asset Management (Europe) S.A.
NOTES AUX COMPTES ANNUELS
au 31 décembre 2025
(en francs suisses)

NOTE 1 - INFORMATION GÉNÉRALE

Pictet Asset Management (Europe) S.A. (ci-après « la Société ») a été constituée le 14 juin 1995 pour une durée indéterminée sous la dénomination de Pictet Balanced Fund Management (Luxembourg) S.A., sous forme de société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 8 décembre 2005 a changé la dénomination de la Société en Pictet Funds (Europe) S.A., a transformé son objet social pour se conformer à la loi modifiée du 20 décembre 2002, et a fait évoluer les statuts en conséquence.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 28 décembre 2011 a changé l'objet social de la Société pour se conformer au chapitre 15 de la loi modifiée du 17 décembre 2010 et a fait évoluer les statuts en conséquence.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 29 mai 2015 a changé la dénomination de la Société en Pictet Asset Management (Europe) S.A. et a fait évoluer les statuts en conséquence.

Le siège social de la Société est établi au Luxembourg.

L'exercice fiscal de la Société débute le 1er janvier et s'achève le 31 décembre de chaque année.

La Société a pour objet la gestion (au sens de l'article 101 [2] de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée, ci-après « la loi du 17 décembre 2010 ») d'un ou plusieurs organismes de placement collectif relevant de la directive 09/65/CE, ainsi que, le cas échéant, d'un ou plusieurs organismes de placement collectif non soumis à cette directive. Cette activité de gestion comprend la gestion, l'administration et la commercialisation des fonds d'investissement. En 2018, la Société a reçu l'agrément de la CSSF afin d'étendre les licences de la Société de gestion aux services suivants : gestion discrétionnaire de portefeuille, conseil en investissement et ordres de réception et de transmission (au sens de l'article 101 [3] de la loi du 17 décembre 2010). La Société peut exercer toutes les activités jugées utiles à la réalisation de son objet social en se tenant toutefois dans les limites établies par le chapitre 15 de la loi du 17 décembre 2010. La Société est également gestionnaire de fonds d'investissement alternatif (« AIFM ») agréé au sens de l'article 5 du chapitre 2 de la loi du 12 juillet 2013.

La Société est incluse dans les comptes consolidés du groupe Pictet qui constitue le plus grand et le plus petit ensemble d'entreprises dont la Société fait partie en tant qu'entreprise filiale indirecte. Les comptes consolidés sont disponibles au siège du groupe Pictet, au 60, Route des Acacias, CH-1211 Genève 73, Suisse.

Le 1er janvier 2019, la Société a acquis les activités des succursales européennes de Pictet Asset Management Limited en contrepartie d'un apport en nature. Ces activités ont pour objet principal la distribution des organismes de placement collectif gérés par la Société sur différents marchés européens. Dans le cadre de cette opération, la Société a créé, en 2018, six succursales pour mener et détenir les activités acquises. Ces succursales sont situées aux Pays-Bas, en Belgique, en France, en Allemagne, en Italie et en Espagne.

Pictet Asset Management (Europe) S.A.
NOTES AUX COMPTES ANNUELS
au 31 décembre 2025
(en francs suisses)

Le 31 mars 2023, la Société a augmenté son capital par un apport en nature de tous les éléments d'actif et de passif de Pictet Alternative Advisors (Europe) S.A.

NOTE 2 - RÉSUMÉ DES CRITÈRES COMPTABLES UTILISÉS

2.1 Bases de présentation

Les comptes annuels sont présentés conformément aux normes comptables et réglementaires en vigueur au Luxembourg selon la méthode du coût historique.

Les principes comptables et les critères d'évaluation sont, outre les règles imposées par la loi modifiée du 19 décembre 2002, déterminés et appliqués par le Conseil d'administration.

La préparation des comptes annuels requière des administrateurs que ceux-ci procèdent à des estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi au Conseil d'administration de se former un avis sur l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes annuels de la période au cours de laquelle ces hypothèses ont changé. Le Conseil d'administration estime que les hypothèses sous-jacentes sont pertinentes et que les comptes annuels reflètent ainsi sincèrement la situation financière et les résultats de la Société.

La Société formule des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de l'exercice suivant. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se fondent sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, dont l'anticipation d'événements futurs jugés raisonnables compte tenu des circonstances.

2.2 Principaux critères comptables

Les principaux critères d'évaluation adoptés par la Société sont les suivants.

2.2.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition es frais accessoires ou à leur coût de revient. Les immobilisations corporelles sont amorties sur la base de leur durée de vie utile estimée.

Les taux et méthodes d'amortissement appliqués sont les suivants :

	Taux d'amortissement	Méthode d'amortissement
Autres installations, outils et mobilier	33,33%	Linéaire

Lorsque la Société considère qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation de valeur de nature durable, une réduction de valeur complémentaire est effectuée de manière à refléter cette perte. Ces actualisations ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

Pictet Asset Management (Europe) S.A.
NOTES AUX COMPTES ANNUELS
au 31 décembre 2025
(en francs suisses)

2.2.2 *Immobilisations financières*

Les parts sur entreprises liées sont évaluées au prix d'achat/à la valeur nominale, y compris les frais access01res.

En cas de perte de valeur durable selon l'avis du Conseil d'administration, des actualisations sont appliquées pour chaque actif de sorte qu'ils sont évalués à une valeur inférieure qui leur est attribuée à la date de clôture. Ces actualisations ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

2.2.3 *Conversion des postes en monnaie étrangère*

Le siège social au Luxembourg tient sa comptabilité en francs suisses (CHF) et les comptes annuels sont exprimés dans cette monnaie.

Les transactions libellées dans des monnaies autres que le CHF sont converties en CHF au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Toutes les succursales tiennent leur comptabilité en euros (EUR) et les transactions libellées dans des monnaies autres que l'euro sont converties en EUR au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Pour l'établissement des comptes annuels, tous les postes du bilan des succursales sont convertis en CHF au taux en vigueur à la fin de l'année et tous les postes du compte de résultat sont convertis en CHF au taux moyen de l'année considérée.

Les liquidités bancaires sont converties aux taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les pertes et gains de change associées sont imputés au compte de résultat de l'exercice.

Les autres postes de l'actif et du passif sont convertis séparément, respectivement au plus bas ou au plus haut de la valeur convertie au taux de change historique ou de leur valeur déterminée sur la base du taux de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Les pertes de change latentes sont imputées au compte de résultat. Les gains de change sont imputés au compte de résultat à la date de réalisation.

2.2.4 *Instruments financiers dérivés*

La Société peut conclure des contrats d'instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme. La Société enregistre initialement les instruments financiers au coût d'acquisition.

A chaque clôture, les pertes latentes sont imputées au compte de résultat, alors que les bénéfices ne sont imputés qu'à la date de réalisation.

En cas de couverture d'un élément de l'actif ou du passif qui n'est pas enregistré à sa juste valeur, la perte ou le bénéfice latent est différé jusqu'à la comptabilisation de la perte ou du bénéfice réalisé sur le poste couvert.

Pictet Asset Management (Europe) S.A.
NOTES AUX COMPTES ANNUELS
au 31 décembre 2025
(en francs suisses)

2.2.5 *Créances*

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'actualisations lorsque leur recouvrement est douteux. Ces actualisations ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

2.2.6 *Investissements*

Les investissements sont évalués à la valeur la plus basse entre le prix d'achat, y compris les frais accessoires et calculés selon la méthode des prix moyens pondérés, et la valeur de marché, exprimée dans la devise dans laquelle les comptes annuels sont exprimés.

Une correction de valeur est enregistrée lorsque la valeur de marché est inférieure au prix d'achat. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

2.2.7 *Acomptes*

Ce poste d'actif concerne les dépenses encourues durant l'exercice et celles affectées à un exercice ultérieur.

2.2.8 *Provisions*

Les provisions ont pour objet de couvrir les obligations actuelles qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont soit probables, soit certaines, mais dont le montant et/ou la date d'extinction est indéterminée.

Des provisions peuvent également être constituées pour couvrir des charges qui trouvent leur origine dans l'exercice en cours ou dans l'exercice précédent et qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont soit probables, soit certaines, mais dont le montant et/ou la date d'extinction est indéterminée.

Les provisions pour impôts correspondant à l'obligation fiscale estimée par la Société pour les exercices concernés sont comptabilisées au poste « Provisions ». Les acomptes versés sont inscrits à l'actif du bilan au poste « Autres créances exigibles à court terme ».

2.2.9 *Dettes*

Les dettes sont comptabilisées à leur valeur de remboursement.

2.2.10 *Montant net du chiffre d'affaires*

Le montant net du chiffre d'affaires comprend les montants résultant de la vente de prestations de services correspondant aux activités ordinaires de la Société.

Pictet Asset Management (Europe) S.A.
NOTES AUX COMPTES ANNUELS
 au 31 décembre 2025
 (en francs suisses)

NOTE 3 -IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit :

<u>Autres installations, outils et mobilier</u>		
	2025	2024
	CHF	CHF
Valeur comptable brute - bilan d'ouverture	4 819 757,63	4 631 649,87
Comptabilisations de la période	146 549,30	144 816,64
Décomptabilisations de la période	0,00	0,00
Cessions de la période	0,00	0,00
Différence de change	(40 882,84)	43 291,12
Valeur comptable brute - bilan de clôture	4 925 424,09	4 819 757,63
Actualisations cumulées - bilan d'ouverture	(4 298 569,05)	(3 503 313,15)
Comptabilisations de la période	(353 098,15)	(771 993,53)
Reprises de la période	0,00	0,00
Cessions de la période	0,00	0,00
Différence de change	38 495,62	(23 262,37)
Actualisations cumulées - bilan de clôture	(4 613 171,58)	(4 298 569,05)
Valeur comptable nette - bilan d'ouverture	521 188,58	1 128 336,72
Valeur comptable nette - bilan de clôture	312 252,51	521 188,58

NOTE 4 - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

La Société a acquis, le 18 novembre 2024, avec effet au 31 décembre 2024, 7 000 000 d'actions (la totalité des actions) de Pictet Securities Investment Consulting Enterprise (Taiwan) Limited pour une valeur nette d'inventaire (selon la valeur comptable) de CHF 2 209 000,00 s'appliquant à la date de l'acquisition.

Nom	Siège social	Date de clôture	Frais d'acquisition (CHF)	Capital (%)	Actions des actionnaires * (CHF)	Bénéfice net (CHF)
Pictet Securities Investment Consulting Enterprise (Taiwan) Limited	Taiwan	31/12/2025	2 209 000,00	100,00	2 059 579,00	2 974,00

**La comptabilité de Pictet Securities Investment Consulting Enterprise (Taiwan) Limited est tenue en dollars taiwanais (« TWD »). Les chiffres audités des comptes de Pictet Securities Investment Consulting Enterprise (Taiwan) Limited au 31 décembre 2025 ont été convertis en CHF au taux de clôture du 31 décembre 2025.*

Pictet Asset Management (Europe) S.A.
NOTES AUX COMPTES ANNUELS
au 31 décembre 2025
(en francs suisses)

NOTE 5 - CRÉANCES

Les montants à percevoir à court terme se composent principalement d'avances sur l'impôt des sociétés, de frais de gestion et de services. L'augmentation s'explique principalement par les avances sur l'impôt des sociétés, ainsi que par la régularisation des frais de gestion et des frais de service.

NOTE 6 - CAPITAL SOUSCRIT

Le 28 décembre 2018, l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société a émis 2 582 nouvelles actions d'une valeur nominale de CHF 1 000,00, payées sous forme d'apport en nature à la Société consistant en l'apport par Pictet Asset Management S.A. de l'activité et des actifs, ainsi que de la responsabilité des passifs assumés, des six succursales européennes suivantes de Pictet Asset Management S.A.: Allemagne, France, Pays-Bas, Italie, Belgique et Espagne.

A la suite de l'augmentation du capital social de la Société, décidée par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires susmentionnée, le capital souscrit et autorisé s'élève à CHF 11 332 000,00 et est divisé en 11 332 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 1 000,00.

Le 23 février 2023, le Conseil d'administration de la Société a décidé d'émettre 367 actions nouvelles de CHF 1 000,00 chacune, payé sous forme d'apport en nature de tous les éléments d'actif et de passif de Pictet Alternative Advisors (Europe) S.A. Les opérations de Pictet Alternative Advisors (Europe) S.A. ont été traitées comme si elles avaient été effectuées pour le compte de Pictet Asset Management (Europe) S.A. à partir du 1er janvier 2023.

A la suite de l'augmentation du capital social de la Société, décidée par le Conseil d'administration susmentionné, le capital souscrit et autorisé s'élève à CHF 11 699 000,00 et est divisé en 11 699 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 1 000,00.

NOTE 7 - PRIME D'ÉMISSION

Le 28 décembre 2018, l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société a émis des actions assorties d'une prime d'émission de CHF 30 119 868,00, payées sous forme d'apport en nature à la Société, comme mentionné à la note 6.

Le 23 février 2023, le Conseil d'administration de la Société a émis des actions assorties d'une prime d'émission de CHF 4 223 565,00, payées sous forme d'apport en nature à la Société, comme mentionné à la note 6.

NOTE 8 - RÉSERVE LÉGALE

La Société est tenue d'affecter un minimum de 5% de son résultat net annuel à une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve soit égale à 10% du capital social souscrit. Cette réserve ne peut être distribuée.

Pictet Asset Management (Europe) S.A.
NOTES AUX COMPTES ANNUELS
 au 31 décembre 2025
 (en francs suisses)

NOTE 9 - AUTRES RÉSERVES

Au 31 décembre 2025, la Société a réduit son assujettissement à l'impôt sur la fortune nette conformément à l'alinéa 8a de la loi luxembourgeoise sur l'impôt sur la fortune nette. La Société affecte aux réserves non distribuables un montant qui correspond à cinq fois le montant de la réduction de l'impôt sur la fortune nette.

Cette réserve est non distribuable pendant un délai de cinq ans à compter de l'année suivant celle au cours de laquelle la réduction de l'impôt sur la fortune nette a été effectuée.

NOTE 10 - MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AYANT IMPACTÉ LES RÉSERVES ET LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit :

	Capital souscrit	Primes d'émission	Réserve légal	Autres réserves	Résultat différé	Bénéfice dE l'exercice
	(CHF)	(CHF)	(CHF)	(CHF)	(CHF)	(CHF)
Au 31 décembre 2024	11 699 000,00	34 343 433,00	1 169 900,00	38 048 800,00	(335 751,32)	140 086 621,71
Mouvements de l'exercice:						
- Affectation du résultat de l'exercice précédent	0,00	0,00	0,00	5 437 200,00	134 649 421,71	(140 086 621,71)
- Dividende	0,00	0,00	0,00	0,00	(142 259 840,00)	0,00
- Résultat avant impôt de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	144 074 229,22
- Dissolution des réserves	0,00	0,00	0,00	(7 523 200,00)	7 523 200,00	0,00
- Différence de change	0,00	0,00	0,00	0,00	(1 469 182,60)	0,00
Au 31 décembre 2025	11 699 000,00	34 343 433,00	1 169 900,00	35 962 800,00	(1 892 152,21)	144 074 229,22

NOTE 11 - PROVISIONS

Les provisions sont principalement composées des provisions pour impôts. Les autres provisions sont principalement composées de la provision pour primes.

NOTE 12 - DETTES

Les dettes sur entreprises liées incluent principalement des commissions de distribution. La diminution en 2025 s'explique principalement par le règlement de positions intragroupe ouvertes.

Les dettes commerciales sont principalement composées de commissions de gestion et de distribution.

Pictet Asset Management (Europe) S.A.
NOTES AUX COMPTES ANNUELS
 au 31 décembre 2025
 (en francs suisses)

NOTE 13-CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Le chiffre d'affaires net est ventilé par type d'activité et par marché géographique comme suit :

	2025	2024
	(CHF)	(CHF)
Type d'activité		
Commission de gestion d'investissement	1 148 572 468,55	1 236 597 071,53
Commissions de service et d'administration centrale	183 647 129,81	200 716 987,95
Commissions de commercialisation et de distribution	968 192,11	6 533 306,31
Total	1 341 901 518,47	1 443 847 365,79
Marchés géographiques		
Luxembourg	1 325 587 771,29	1 428 459 957,02
Italie	9 743 492,35	11 452 822,49
France	1 340 729,59	1 025 142,48
Allemagne	2 043 520,43	1 831 803,43
Espagne	53 678,79	56 369,39
Belgique	422 161,80	486 776,40
Pays-Bas	2 710 164,24	534 494,58
Total	1 341 901 518,47	1 443 847 365,79

La Société perçoit des fonds une commission de gestion payable mensuellement ou trimestriellement, calculée sur la base de la moyenne des actifs nets des compartiments pour le mois ou le trimestre. Pour les activités de fonds alternatifs, la commission de gestion est payable en rythme trimestriel ou annuel et basée sur l'engagement, la valeur nette d'inventaire ou le capital net investi.

La Société perçoit des fonds une commission de service basée sur la moyenne mensuelle ou trimestrielle des actifs nets des compartiments, aux fins de rémunération des agents de registre, de transfert et de domiciliation et des autres services administratifs fournis ou externalisés par la Société. Pour les activités de fonds alternatifs, les commissions d'administration des fonds, de rapports d'audit et de domiciliation sont calculées sur la base de la valeur nette d'inventaire trimestrielle des fonds et sont reversées à la société externalisée FundPartner Solutions (Europe) S.A.

La Société perçoit également des commissions pour la distribution des organismes de placement collectif qu'elle gère sur différents marchés européens.

Pictet Asset Management (Europe) S.A.
NOTES AUX COMPTES ANNUELS
 au 31 décembre 2025
 (en francs suisses)

NOTE 14 - AUTRES CHARGES EXTERNES

Les autres charges externes sont ventilées par type d'activité comme suit :

	2025	2024
	(CHF)	(CHF)
Type d'activité		
Commissions de distribution	558 753 702,43	609 263 156,65
Frais généraux d'administration et d'audit	75 268 696,76	109 376 042,14
Commissions de garde	2 084 011,75	2 492 676,77
Commissions d'administration centrale	27 947 324,46	27 984 089,10

NOTE 15 - HONORAIRES DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ

Le poste « Frais généraux d'administration et d'audit » de la Note 14 englobe les dépenses liées aux services confiés à PricewaterhouseCoopers Assurance, Société coopérative, (PwC Luxembourg) et d'autres membres de son réseau.

L'ensemble des honoraires à payer par la Société au cabinet de révision agréé et aux autres membres de son réseau se présente comme suit :

	2025	2024
	(CHF)	(CHF)
Honoraires du réviseur d'entreprises agréé	155 127,85	169 834,00
<i>dont les honoraires relatifs à PwC Luxembourg</i>	<i>155 127,85</i>	<i>169 834,00</i>
Honoraires pour services liés à l'audit	24 451,95	26 748,00
<i>dont les honoraires relatifs à PwC Luxembourg</i>	<i>24 451,95</i>	<i>26 748,00</i>
Frais fiscaux	38 632,97	43 897,09
<i>dont les honoraires relatifs à PwC Luxembourg</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Autres commissions	0,00	0,00
<i>dont les honoraires relatifs à PwC Luxembourg</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Total	218 212,77	240 479,09

NOTE 16 - PERSONNEL

La Société a employé en moyenne 124 personnes en équivalent temps plein au cours de l'exercice, contre 122 l'année précédente.

Direction générale : 13
 Autres salariés : 111

Pictet Asset Management (Europe) S.A.
NOTES AUX COMPTES ANNUELS
au 31 décembre 2025
(en francs suisses)

NOTE 17 - FISCALITÉ

Le siège social est entièrement imposable au Luxembourg au titre de l'impôt sur le revenu des sociétés, de l'impôt commercial communal et de l'impôt sur la fortune. Chaque succursale est entièrement imposable dans son pays de résidence respectif.

NOTE 18 - PILIER 2

La législation du Pilier deux a été adoptée dans les juridictions où la Société exerce ses activités par l'intermédiaire de son siège social et de ses succursales. La législation est applicable pour les exercices financiers à compter du 1^{er} janvier 2024. La Société est une entité constitutive soumise à la loi du Pilier deux en raison de son appartenance à un groupe multinational relevant du champ d'application des règles globales anti-érosion de la base d'imposition de l'OCDE. Le Groupe a estimé que l'application des règles du Pilier 2 n'avait aucune incidence sur la Société.

NOTE 19 - ÉMOLUMENTS ACCORDÉS AUX MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE PENSIONS À L'ÉGARD DES ANCIENS MEMBRES DE CES ORGANES

Ces informations ne sont pas communiquées, car elles permettraient d'identifier la fonction d'un membre de ces organes.

NOTE 20 - CRÉDITS ET AVANCES ACCORDÉS AUX MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Aucun crédit ni avance n'a été accordé aux membres des organes de direction et de surveillance au cours de l'exercice 2025 (2024 : nul).

NOTE 21-ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

Aucun événement postérieur à la clôture et susceptible d'avoir un impact sur les comptes annuels n'est à signaler.